

## Conditions Particulières - Téléphonie Mobile - Data - Informations Complémentaires

### PRECISION SUR LES FORFAITS MOBILES ILLIMITES

- les appels nationaux fixe et mobile en Illimité (appels vers des services de téléphonie en 01, 02, 03, 04, 05, 09, 06 et 07)
  - les communications data illimité jusqu'au fair-use défini et réduit au-delà
  - les SMS, dans la limite de 1000 SMS et pas plus de 50 destinations différentes au cours du mois
- Les forfaits n'incluent pas les consommations vers les numéros spéciaux et vers l'international.

#### Dans les limites suivantes:

- l'utilisateur n'appelle pas au cours du mois plus de 40h.
- l'utilisateur n'appelle pas au cours du mois plus de 99 correspondants.
- Les renvois d'appels ne sont pas inclus

Les communications pour les Utilisateurs ne répondant pas à ces critères seront facturées à la minute selon la tarification. Pexys se réserve la possibilité de facturer ces minutes rétroactivement et de suspendre immédiatement l'illimité sur ces comptes, en cas de non respect de ces conditions, d'utilisation frauduleuse ou « non » raisonnable de l'offre.

Pexys se réserve le droit de changer à tout moment d'opérateur sans aucune conséquence quant à l'engagement du client.

### PRECISION SUR L'EUROTARIF

L'Eurotarif est appliqué automatiquement pour toutes les communications mobiles émises depuis et vers l'Union Européenne (EEA). Le Client bénéficie de services d'itinérance en Europe dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine, sous réserve de résider en France métropolitaine ou de justifier de liens stables avec la France métropolitaine, et dans la limite d'une utilisation normale ou non abusive.

Afin de déterminer une utilisation abusive ou anormale des services d'itinérance, Pexys peut se fonder sur l'un des quatre indicateurs suivants :

- consommation nationale moins élevée que la consommation en itinérance, indépendamment sur les composantes « Voix », « SMS & MMS » ou « Data »;
- présence nationale moins importante que la présence en itinérance ;
- inactivité prolongée d'une carte SIM donnée, associée à une utilisation en itinérance très fréquente, voire exclusive,
- activation et l'utilisation en série de multiples cartes SIM par le même client en itinérance.

Pexys observera pendant une période de 3 mois consécutifs si l'un de ces éléments est vérifié. Dans ce cas, Pexys pourra facturer rétroactivement et pour les mois en cours, les tarifs « surcharge » aux consommations réalisées en dehors de la France. Pexys se réserve le droit de résilier les abonnements concernés avec un préavis de 15 jours.

		Usage
SURTAXE	Tarif Surtaxe Voix (coût à la minute)	0.27 €
	Tarif Surtaxe SMS (coût à l'unité)	0.09 €
	Tarif Surtaxe Data (coût au Mo)	0.28 €